

FICHE DE SÉCURITÉ TEBUSIP DUO

Section 1: Identification du mélange et de la société

1.1 Identification du produit

Nom du mélange: TEBUSIP DUO

Type de formulation : SC

Concentration: Chlorothalonil : 166 g/L ; Tébuconazole : 60g/L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: produit phytopharmaceutique à usage professionnel

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMI AGRO France

25 boulevard de l'Amiral Bruix

75782 Paris cedex 16

France

Tel.: 01 53 67 68 53

Fax: 01 53 67 68 41

Email: celine.barthet@sumitomocorp.com

1.3 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons: Paris 01 40 05 48 48,

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classement du mélange

2.1.1 Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



Carc. 2
Repr. 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer
H361d Susceptible de nuire au fœtus



Aquatique aigu 1
Aquatique chronique 1
Aquatique chronique 1

H400 Très toxique pour les organismes
aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes
aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Tox. aiguë 4

H332 Nocif par inhalation.

2.1.2. Classement selon la directive 1999/45/CE (DPD)



R20 : Nocif par inhalation
 R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
 R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage



ATTENTION

H332: Nocif par inhalation.
 H351: Susceptible de provoquer le cancer
 H361d: Susceptible de nuire au fœtus
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261: Éviter de respirer les aérosols.
 P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
 P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
 P304+340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P308+313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P391: Recueillir le produit répandu.
 P501: Éliminer le contenu/réceptif dans une installation classée

EUH 208 : Contient du chlorothalonil. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

	Concentration	Nom	Classement selon 67/548/CEE	Classement selon 1278/2008 (EC)
CAS : 1897-45-6 EINECS : 217-588-1	15.1 %	Chlorothalonil	T+ R26 ; Xn R40 ; Xi R37-41 ; Xi R43 ; N R50/53. Car. Cat. 3	Acute Tox. 2, H330; Carc. 2, H351; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335
CAS : 107534-96-3	5.5 %	1-(4-chlorophenyl)-	Xn R22-63; N R51/53	Repr. 2, H361d; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox.

ELINCS : 403-640-2		4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Repr. Cat. 3	4, H302
-----------------------	--	--	--------------	---------

Section 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

Porter la personne à l'air libre.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Montrer cette fiche de sécurité au médecin.

Inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Contact avec la peau :

Rincer immédiatement à l'eau.

Contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Ingestion :

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Eloigner la personne du danger. Retirer les vêtements contaminés et laver à l'eau.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés:

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. Refroidir les conteneurs avec des jets d'eau.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Le confinement d'un déversement

6.3.2 Le nettoyage d'un déversement

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.3.3 Information complémentaire

Pas d'information complémentaire

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Le produit n'est pas explosif.

7.1.2 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

7.2 Conditions d'un stockage sûr, et éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

- Température maximale de stockage: 40 °C
- Température minimale de stockage: -5 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Les valeurs limites d'exposition professionnelle

8.1.2 Informations sur les procédures de suivi actuellement recommandées (pour les substances les plus pertinentes au moins).

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas manger ou boire pendant le travail.

Tenir à l'écart des produits à base de tabac.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

8.2.2.2 Protection de la peau

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

8.2.2.3 Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir section 7: Manipulation et stockage

Voir section 13: Considérations relatives à l'élimination

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) Aspect :Suspension blanchâtre
- b) Odeur : Caractéristique
- c) Seuil olfactif : pas de données
- d) pH : 7-9
- e) Point de fusion/point de congélation : Non applicable
- f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : > 100 °C
- g) Point d'éclair : Non applicable
- h) Taux d'évaporation : Non applicable
- i) Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable
- j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :

- k) Pression de vapeur : Non applicable
- l) Densité de vapeur : Non applicable
- m) Densité relative : 1.1 g/cm³
- n) Solubilité(s) : Pas de données
- o) Coefficient de partage n-octanol/eau :
- p) Température d'auto-inflammabilité :
- q) Température de décomposition :
- r) Viscosité : Pas de données
- s) Propriétés explosives : Non explosif
- t) Propriétés oxydantes : Pas de données

9.2 Autres informations

Pas d'informations supplémentaires

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable sous des conditions de stockage normales.

10.2 Stabilité chimique

Voir aussi section 7.2.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information spécifique n'est connue

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles

Aucune information spécifique n'est connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë :

Oral : LD₅₀ : 2000 mg/kg (rat)

Cutanée : LD₅₀ : 2020 mg/kg (rat)

Inhalation : LC₅₀(4h) : 1.08 mg/L (rat)

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant

e) Mutagénicité sur les cellules germinales

f) Cancérogénicité : Carc. 2

g) Toxicité pour la reproduction : Repr. 2

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) Danger par aspiration

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Daphnie : CE₅₀ (48h) : 0.909 mg/L
Algue : CE₅₀ (72h) : 0.861 mg/L
Poisson : LC₅₀ (96h) : 0.339 mg/L (Truite arc-en-ciel)

Chlorothalonil :

Ver de terre : LD₅₀ (14 j) > 400 mg/kg
Colin de Virginie LD₅₀ : 10 000 mg/kg
Canard col vert : LD₅₀ : 4640 mg/kg
Abeilles : > 36 µg/abeille

12.2 Persistance et dégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Chlorothalonil : logP : 2.94
Tébuconazole : logP : 3.7 à 20°C

12.4 Mobilité dans le sol

Chlorothalonil : DT50 : 0.3-28 jours (sol)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance active ne répond pas aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1 907/2006.

12.6 Autres effets néfastes

/

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux
Emballage: Ne pas ré-utiliser l'emballage. Eliminer l'emballage vide via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux et/ou profiter des collectes organisées par ADIVALOR.

Section 14: Informations relatives au transport

	Classement ADR	Classement IMDG	Classement IATA
14.1 Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2 Nom	3082	ENVIRONMENTALLY	ENVIRONMENTALLY

d'expédition des Nations Unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CHLOROTHALONIL)	HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O. S . (CHLOROTHALONIL, 1 - (4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl) pentan-3-ol)	HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CHLOROTHALONIL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	Oui	Polluant marin	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au code IBC	Non applicable au transport routier	Non applicable (pas de transport en vrac)	Non applicable au transport aérien

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisé pour ce mélange.

Section 16 : Autres informations

N° AMM : 2130278

Phrases H / Phrases R

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

- R26 Très toxique par inhalation.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Etiquetage DPD (directive 99/45) du mélange TEBUSIP DUO :



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

- R20 : Nocif par inhalation
- R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Préconisations relatives à la protection des opérateurs et des travailleurs :

- Pendant le mélange/chargement :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
 - Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pendant l'application :
 - Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Si application avec tracteur sans cabine :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
 - Si application avec tracteur avec cabine :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
 - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
 - Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour protéger le travailleur amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version



remplace toutes les éditions précédentes.

Version 1 du 14/11/2014

Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, et Règlement (CE) N°453/2010.